Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_138-DE

MORLAIX communauté
EPCI MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-138

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Biotech Santé Bretagne (BSB) : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2023-2027

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique 15 "Accueillir et aider les porteurs de projet"

Rapporteur : Marion Picart

Biotech Santé Bretagne (BSB), association loi 1901 créée en 2018 et basée à l'Université de Rennes 1, a pour mission de fédérer, coordonner et promouvoir l'innovation au service des entreprises régionales des secteurs biotech et santé. Avec 185 adhérents, dont 75 % d'entreprises, BSB est labellisé *Centre de Diffusion Technologique (CDT)* par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
Son équipe constituée de 19 ETP déploie quatre axes d'activités majeurs :

- Animation et Conseil en Innovation (ACI) incluant des missions de prospective, d'animation et de diffusion technologique, d'accompagnement individuel ou collectif d'entreprises et/ou

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_138-DE

de laboratoires de recherche ;
- Recherche et Développement (adaptation des connaissances académiques aux besoins économiques) ;
- Recherche collaborative entre acteurs industriels, académiques et institutionnels ;
- Prestations facturées (recherches documentaires, essais en laboratoire, gestion de projets R&D).

Pour Morlaix Communauté, des projets emblématiques comme HEMARINA, SEA BE LIFE ou FAIRSCOPE illustrent le potentiel de la filière biotechnologie-santé comme levier stratégique pour le développement territorial et BSB constitue un partenaire clé pour élaborer une feuille de route dédiée au développement de cette filière sur le territoire.
Comme tous les Centres de Diffusion Technologique, Biotech Santé Bretagne sollicite, au titre de ses missions d'Animation et de Conseil en Innovation (ACI), un accompagnement financier de la Région Bretagne et des EPCI concernées par ses domaines de compétences (six collectivités dont Rennes Métropole, Quimper Bretagne Occidentale, Brest Métropole, Vannes Agglomération, Saint-Malo Agglomération et Morlaix Communauté).

La Région Bretagne a proposé une Convention de Moyens et d'Objectifs (COM) 2023-2027 pour chaque Centre d'Innovation et de Diffusion Technologique (CIT) dans le cadre d'un partenariat structuré en deux périodes :
- Une **première période de 2023 à 2025** ayant permis d'accompagner 360 entreprises (dont 82,5 % de PME), de réaliser 297 visites de centres de compétences, de dispenser 220 conseils et d'assurer le suivi et le développement de 43 nouveaux projets (dont un projet collectif d'algoculture sur le Pays de Morlaix)
- Une **seconde période (2026-2027)** axé prioritairement sur les enjeux de transitions écologiques, numériques et sociétales de la filière et sur le développement de coopérations entre les acteurs et dans le cadre de croisements de filières entre valorisation de la biomasse et éco-industries

Le budget prévisionnel annuel de BSB s'élève à 1 776 000 €, dont 1 122 000 € (63 %) dédiés aux missions ACI, financées à 100 % par des subventions publiques et mobilisant 11,8 ETP (62 % de l'effectif total).

Les 6 EPCI partenaires sont sollicitées pour un total de 200 000 € (17,83%) par an.
La part de Morlaix Communauté s'élèverait à 4 500 € par an pour 2026 et 2027.

Considérant que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre GEST DEV_FILIER – 632 – 65148 – INDU,

Vu l'avis favorable de la Commission Économie – Tourisme & attractivité – Enseignement Supérieur – Piscines du 07 septembre 2026 ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :
- **d'approuver l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Moyens 2023-2027 précisant les modalités de réalisation de la mission ACI (Animation et Conseil en Innovation) exercée par Biotech Santé Bretagne sur la période 2026-2027,**
- **d'accorder une subvention de fonctionnement de 4 500 € par an à Biotech Santé Bretagne au titre des années 2026 et 2027,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes ainsi que les éventuels avenants à intervenir.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ